



ENVIRONNEMENT, TRAVAUX

LA MÉTAMORPHOSE DES PLAGES NATURELLES

Nouvelles perspectives sur la mer, espaces piétons végétalisés et 8 500m² de plages libres retrouvées: voilà dévoilées les grandes lignes du nouvel aménagement public qui débute en janvier

Publié le 13 décembre 2023



À la Pinède, un grand amphithéâtre entrera en résonance avec le Festival Jazz à Juan@

Après les plages artificielles en 2019, c'est au tour des plages naturelles de l'Est de Juan-les-Pins et de la Garoupe de bénéficier d'une transformation esthétique, fonctionnelle et qualitative.

Ce chantier d'envergure va littéralement métamorphoser les espaces publics et les équipements de plages. Objectif, libérer de nouvelles perspectives sur la mer, embellir et apaiser les promenades piétonnes, créer des liaisons paysagères entre les espaces. Le caractère vertueux de l'aménagement a d'ailleurs été salué à deux reprises en commission départementale des sites.

Le projet qui respecte la règle des 80 % de plages libres et 20% exploitées(1) va également permettre une reconquête de 8 500m² de plages publiques. Parallèlement au renouvellement des concessions des plages naturelles et à leur transformation, la Ville a décidé d'une requalification des restaurants de plages situés sur le domaine public communal avec l'amélioration esthétique et pratique des espaces.

Des durées d'exploitation longues de 12 ans pour les plages et 18 ans pour les restaurants ont été accordées.



Sur la Promenade du Soleil, de nouveaux espaces publics s'ouvrent aux piétons

Pour les travaux d'aménagement, on distingue quatre secteurs.

Afin de ne pas perturber l'activité commerciale en été, les saisons estivales sont préservées et les travaux réalisés en période creuse. Il n'est pas prévu d'année blanche pour les établissements de plage à l'exception de la Pinède en 2024.

En revanche, le festival de Jazz éditions 2024 et 2025 est maintenu. De la même manière, le phasage des travaux va permettre de limiter et cloisonner les différents chantiers dans le respect du commerce de proximité et des déplacements dans la station.



La baie de la Garoupe bénéficie d'une requalification qualitative

- Baudoin Ouest s'étend du rond-point Courbet à l'établissement « Le Ruban Bleu ». Les travaux principaux consistent dans l'aménagement des patios. Les deux fosses de part et d'autre de La Baigneuse vont accueillir les locaux techniques des plages, cuisines, vestiaires, sanitaires...
En surface, la Promenade du Soleil sera aménagée. Le gros du chantier va consister à reprendre toute l'étanchéité des voiries publiques pour éviter les infiltrations dans les espaces techniques des restaurants.
- Baudoin Est du « Ruban Bleu » au « Café de la plage », la promenade va être rehaussée et réhabilitée avec la création de nouveaux espaces publics.
Comme sur Baudoin Ouest, d'importants travaux d'étanchéité sont prévus.
- À la Pinède, deux phases distinctes annuelles d'aménagement sont envisagées, avec l'édification d'un grand mur courbe en pierre dans le prolongement du « Belles Rives » et un esprit Belle Époque pour abriter les locaux techniques.
Un grand escalier central, évoquera un amphithéâtre musical en écho au festival de jazz. L'idée est d'optimiser l'ouverture sur la mer et les circulations piétonnes.
Les plages « Pinède » et « Les Pirates » et un local dédié aux sapeurs-pompiers seront maintenus, tout le reste de l'espace sera transformé en plage publique. Sur ce secteur, une année blanche est programmée à l'été 2024.
Sur l'anse de la Garoupe, la requalification du belvédère permettra la création d'une véritable promenade aérienne et la libération d'espaces publics. Voiries et stationnement seront repris.

(1) Décret plage du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plages

Quel calendrier ?

- Une maîtrise d'oeuvre externe gère l'ensemble du projet dans le cadre d'un concours d'architecture.
- Janvier 2024 : lancement des travaux Baudoin Ouest et moitié de la Pinède
- Intersaison 2025 : Baudoin Ouest et Est, 2e partie de la Pinède et Garoupe - Fin d'année 2025: livraison de l'ensemble
- 20M€ de travaux financés à hauteur de 25 % par les droits d'entrées déjà versés par les occupants des restaurants et les 75 % restants par les redevances des exploitants.



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes